

## Ingénieur-e AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE

### Mission

**Fournir conseils, expertises et informations aux services de l'Etat, collectivités territoriales et associations en vue de protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et le patrimoine piscicole des cours d'eau.**

### Activités

*Elaboration de connaissances sur les milieux aquatiques, à travers des réseaux d'observation de l'évolution des espèces piscicoles et de l'impact des perturbations humaines sur le milieu*

- Contribuer au cadrage méthodologique des réseaux au niveau national : harmoniser les techniques d'observation (pêche électrique, piégeage...) et les paramètres à recueillir, choisir les sites de mesure...
- Organiser le recueil annuel des données au niveau des sites de la région (moyens humains, logistiques et techniques). Participer ponctuellement aux opérations sur le terrain.
- Exploiter les données : alimenter une banque de données nationale, interpréter les résultats.
- Rédiger des rapports et les diffuser (exemple : impact d'une sécheresse sur la population d'une espèce).
- Eventuellement réaliser des études à la demande de partenaires ou coopérer avec des laboratoires de recherches sur des thèmes particuliers.

*Appui à la police des milieux et conseil local à la gestion (au niveau régional), en relation les brigades départementales du CSP, qui assurent la police de la pêche et de l'eau et recueillent des données*

- Contribuer à la définition des priorités des brigades (les pollutions, les réseaux, les pêcheurs...)
- Animer et coordonner les brigades : réunions d'information et de formation, déplacement sur le terrain...
- Les conseiller, notamment pour l'argumentation des procès-verbaux et les avis qu'ils donnent sur les aménagements.
- Participer à de nombreuses réunions externes où l'expertise technique est importante (schémas d'aménagement et de gestion des eaux, plans de gestion piscicole...). En complément, lire et donner un avis sur de nombreux dossiers.

*Autres activités (à l'échelle nationale)*

- Contribuer à la définition et la mise en place de la politique nationale du CSP :
  - participer à des groupes de travail nationaux, voire animer un groupe,
  - faire des propositions à la direction générale
  - assurer éventuellement la responsabilité de projets nationaux (animer, coordonner...)
- Participer comme expert à la mise en œuvre de la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau)
  - participer à des groupes de travail au niveau national ou des bassins, ou à des comités de pilotage d'études
  - rechercher et mettre en forme les données chiffrées et informations nécessaires, lire de nombreux documents, donner des avis argumentés

### Compétences

<i>Savoirs</i>	<i>Capacités à:</i>	<i>Savoir-Faire</i>	<i>Savoir-Etre</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ connaissances approfondies en hydrobiologie (écologie des milieux aquatiques, espèces de poisson...)</li> <li>➤ connaissances en dynamique des populations</li> <li>➤ connaissances des outils statistiques</li> <li>➤ notions de cartographie (SIG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ argumenter, faire passer des messages</li> <li>➤ bien rédiger</li> <li>➤ analyser des problèmes et proposer des solutions</li> <li>➤ travailler en équipe</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ aisance relationnelle</li> <li>➤ diplomatie</li> <li>➤ persévérance</li> <li>➤ capacité d'initiative</li> </ul>

### Environnement du métier

- *Localisation* : Conseil Supérieur de la Pêche (établissement public), au siège ou dans les délégations régionales - recrutement par concours ou détachement d'un corps de fonctionnaires.
- *Particularités du métier - Conditions de travail*
  - interlocuteurs internes : 3 à 5 ingénieur-es dans une délégation régionale, la direction générale, les brigades départementales (6 ou 7 personnes)
  - interlocuteurs externes : DIREN, DDAF, navigation, procureur de la République parfois, Agences de l'Eau, collectivités territoriales, fédérations et associations de pêche, de protection de l'environnement...
  - autonomie dans l'organisation du travail, possibilités de développer des domaines d'expertise. Objectifs annuels de répartition du temps entre les différentes missions discutées avec le responsable hiérarchique, tenant compte des orientations nationales
- *Evolutions professionnelles envisageables*: de plus en plus de travail sur le milieu aquatique et moins sur la pêche. Nombreuses possibilités d'évoluer dans les missions au fil des années, en fonction des aspirations (expertise, encadrement de missions nationales...). La structure CSP doit disparaître en 2007 avec la création de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), des incertitudes demeurent actuellement (mai 2005).